

Éco-pâturage - Les moutons et les brebis sont de retour

Bonne nouvelle pour les enfants et leurs parents, comme les années précédentes, la commune accueille pendant 6 mois des Chèvres des Fossés et des Moutons d'Ouessant.

Les animaux ont pris leurs quartiers début avril et auront

pour tâche principale de limiter l'embroussaillage et les espèces végétales envahissantes. Ce formidable vecteur de lien social protège l'environnement en évitant d'entretenir ces surfaces avec des engins mécaniques.

Vous pouvez les voir pâturer rue de Bruxelles, au bassin de rétention à côté du city stade et au bassin de rétention en bas de l'avenue Joël Le Theule.

Rappel important : lors de vos promenades, nous vous invitons, pour le bien-être des animaux et votre sécurité, à respecter scrupuleusement les consignes : ne pas les nourrir, ne pas les effrayer, tenir vos animaux de compagnie en laisse, ne pas pénétrer dans les enclos, ne pas toucher aux clôtures et barrières.



Le "Capalvi" remis en service

Mardi 14 mars dernier, le personnel des ateliers municipaux de La Chapelle-Saint-Aubin a remis le "Capalvi" à l'eau non loin du lieu-dit *Le Moulin aux Moines*.

"Capalvi", c'est le bac à chaîne qui permet de traverser à rivièrre entre les deux communes de Saint-Pavace et de La Chapelle-Saint-Aubin. Il a été mis en service en novembre 2018.

Au début de l'hiver, il a été remis aux ateliers municipaux de la commune.

Ainsi, les piétons et les cyclistes peuvent à nouveau utiliser le bac. Pour embarquer sur le "Capalvi", pas besoin d'une compétence navale précise, mais plutôt d'une bonne paire de bras pour tirer sur la chaîne qui fait avancer l'esquif.



Récolte du miel sur le toit de la mairie

En mai dernier, les membres de l'Union Syndicale Apicole Sarthoise qui gèrent le rucher école sur la commune sont venus pour l'extraction du miel de printemps de la ruche placée sur la terrasse de la mairie.

Ils ont récolté un peu plus de 8 kg de miel.

La prochaine récolte devrait avoir lieu en septembre en fonction des conditions climatiques de l'été.

Ce miel a été mis en pot et sera offert lors des mariages célébrés à la mairie de La Chapelle-Saint-Aubin ou à l'occasion d'événements divers qui auront lieu dans la commune.

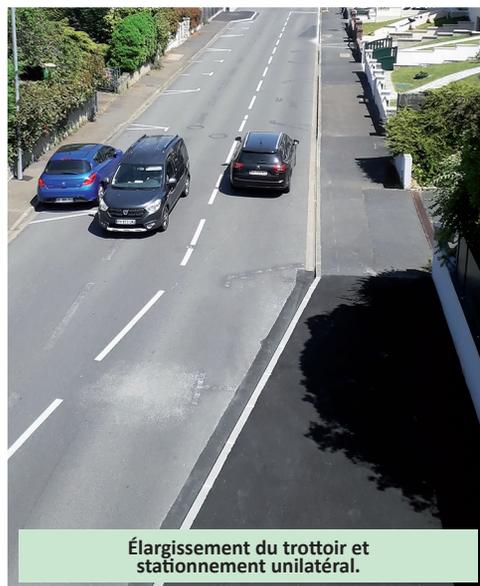


Aménagement urbain

Un nouveau plan de circulation à l'essai rue de Coup-de-Pied

Un aménagement du plan de circulation de la rue de Coup-de-Pied a été réalisé avec l'implantation d'une écluse en haut de la route, deux stop et un panneau de contrôle.

Tout est mis en place pour baisser la vitesse à La Chapelle-Saint-Aubin. Prudence et vigilance s'imposaient avec le passage régulier de piétons dans cette rue.



Élargissement du trottoir et stationnement unilatéral.



Mise en place d'une écluse

Il fallait revoir la réglementation

C'est une rue en descente, large et surtout qui dessert le Complexe Sportif avec notamment beaucoup de passages d'enfants.

Donc, une voie sur laquelle les automobilistes doivent être à la fois particulièrement prudents et vigilants.

Par ailleurs, quelques riverains se sont plaints de la vitesse à laquelle roulaient les automobilistes.

Même si la commune est maintenant passée à 30 km à l'heure, il fallait revoir la réglementation de la circulation dans cette rue dans le but de baisser impérativement la vitesse.

Avec les riverains concernés

Certains riverains ont fait des propositions à la municipalité. Il y a eu des échanges, des projets de circulation en commission. A l'issue de ces rencontres, les idées pour baisser la vitesse ont été transmises à Le Mans Métropole qui a ensuite établi un plan soumis aux riverains directement concernés.

Il y a eu débat, d'autres idées ont même été évoquées.

La décision de tester le projet a finalement été prise.



Implantation des deux stop.

L'aménagement est en période de test

Pendant cette période de test, une écluse en haut de la rue a été posée puis deux stop et plus récemment, un panneau de contrôle de vitesse a été installé. L'objectif est de casser la vitesse.

Mais il s'avère que cette nouvelle réglementation gêne certains riverains qui sont obligés de manœuvrer pour entrer ou sortir de leur habitation avec leur véhicule.

Et la finalité ?

Vraisemblablement au second semestre, un bilan sera dressé avec les riverains et en fonction des remarques une analyse sera faite afin de mesurer la pertinence du projet.